

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-680 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000 \$ pour la réalisation de travaux à des infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que pour les honoraires professionnels.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 octobre 2021.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 15 octobre 2021

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière